



Bilan 2024 des revenus des travailleurs indépendants en Île-de-France

En Île-de-France, les revenus des travailleurs indépendants évoluent dans un contexte encore marqué par l'inflation. En 2024, le revenu annuel moyen des auto-entrepreneurs (AE) atteint 8 783 euros. Il progresse en euros courants par rapport à 2023, mais la hausse reste limitée une fois l'inflation prise en compte. Le revenu global continue toutefois d'augmenter, porté par la progression du nombre d'auto-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires. Les évolutions demeurent contrastées selon les secteurs d'activité : certains enregistrent des baisses marquées (Taxis-VTC, hébergement, ...) tandis que d'autres poursuivent leur progression (activités de poste et de courrier, secteur de l'informatique,

information et communication...). La distribution des revenus reste également très inégale, une part importante des auto-entrepreneurs déclarant des revenus relativement faibles.

Chez les travailleurs indépendants classiques, le revenu annuel moyen s'établit à 59 125 euros en Île-de-France. Il apparaît globalement stable en euros courants mais recule nettement en euros constants sous l'effet de l'inflation. Les écarts de revenus entre femmes et hommes persistent et les évolutions restent différenciées selon les secteurs d'activité et les territoires.

Revenus des AE

Un revenu global toujours en hausse, porté par la progression des effectifs

En 2024, le revenu global déclaré par les auto-entrepreneurs poursuit sa progression à un rythme proche de celui observé l'année précédente (+ 8,5 % contre + 8,3 % en 2023). Cette évolution est principalement portée par la hausse du nombre de déclarants (+ 5,3 %). Le revenu global des AE atteint 3,7 milliards d'euros après 3,4 milliards en 2023 (*tableau 1*).

La hausse du revenu global est observée pour l'ensemble des grandes catégories professionnelles, mais demeure plus marquée chez les professions libérales (+ 10,3 % en 2024) que chez les artisans-commerçants (+ 5,5 %).

Une progression modérée du revenu moyen avec des écarts persistants selon les groupes professionnels

En 2024, le revenu moyen déclaré par les AE s'établit à 8 783 euros contre 8 531 euros en 2023 et 8 255 euros en 2022. Sa progression annuelle (+ 3,0 % en euros courants) s'inscrit dans une phase de ralentissement amorcée en 2023, après deux années de hausse particulièrement soutenue. Le revenu moyen déclaré par l'ensemble des AE masque des écarts importants entre d'une part, les AE polyactifs (4 920 €) et d'autre part les AE non polyactifs (10 656 €).

Corrigé de l'inflation, le revenu moyen augmente de + 1,1 % en euros constants en 2024, après une baisse de - 1,4 % en 2023

Les écarts entre groupes professionnels demeurent importants. Les professions libérales affichent des revenus nettement plus élevés avec un revenu moyen de 10 855 euros en 2024, en progression de + 4,8 % en euros courants et + 2,9 % en euros constants.

À l'inverse, les artisans-commerçants présentent des niveaux de revenus beaucoup plus faibles et quasi stables. Leur revenu moyen atteint 6 663 euros en 2024 après 6 661 euros en 2023, soit une stagnation en euros courants et une baisse de - 1,8 % en euros constants.

L'analyse des revenus doit également tenir compte de l'évolution des effectifs déclarants, qui conditionne la progression du revenu global.

La croissance du revenu global demeure particulièrement soutenue chez les professions libérales (+ 10,3 % en 2024 après + 11,0 % en 2023), portée à la fois par la progression des effectifs déclarants et par la hausse du revenu moyen. À l'inverse, chez les artisans-commerçants, l'augmentation du revenu global est plus modérée (+ 5,5 % en 2024 après + 4,3 % en 2023), principalement tirée par la croissance des effectifs, dans un contexte de revenu moyen globalement stable.

Dans l'analyse qui suit, les évolutions des revenus moyens dans chaque secteur ne sont commentées qu'en euros constants (base 2023).



TABLEAU 1 : Niveau et évolution annuelle du revenu des travailleurs indépendants par statut, groupe professionnel et sexe

	Effectifs déclarant un revenu		Evolution annuelle moyenne des effectifs		Revenu global			Evolution annuelle du revenu moyen, en euros courants		Revenu moyen			Evolution annuelle du revenu moyen, en euros courants				Evolution annuelle moyenne, en euros constants	
	2023	2024	2023	2024	2022	2023	2024	2023	2024	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2023	2024
	milliers		%		millions d'euros			%		euros			%				%	
TI classiques	315		-0,2	-	18 686	18 649	-	-0,2	-	59 099	59 125	-	9,9	0,8	0,0	-	-4,5	-
Artisans et Commerçants	139		-2,0	-	4 974	4 832	-	-2,9	-	35 068	34 758	-	10,8	1,8	-0,9	-	-5,4	-
Professions libérales	176		1,2	-	13 712	13 817	-	0,8	-	78 648	78 327	-	9,6	0,3	-0,4	-	-5,0	-
Hommes	199		-0,9	-	12 903	12 742	-	-1,2	-	64 153	63 947	-	9,9	0,8	-0,3	-	-4,9	-
Femmes	116		1,0	-	5 781	5 906	-	2,2	-	50 280	50 868	-	10,3	1,3	1,2	-	-3,5	-
Auto-entrepreneurs (AE)	397	418	4,8	5,3	3 129	3 388	3 675	8,3	8,5	8 255	8 531	8 783	14,5	13,6	3,3	3,0	-1,4	1,1
Artisans et Commerçants	196	207	5,2	5,4	1 253	1 307	1 378	4,3	5,5	6 718	6 661	6 663	14,0	13,6	-0,9	0,0	-5,4	-1,8
Professions libérales	201	212	4,4	5,3	1 876	2 081	2 296	11,0	10,3	9 744	10 357	10 855	14,1	11,5	6,3	4,8	1,4	2,9
Hommes	219	228	4,3	4,4	1 788	1 923	2 078	7,6	8,0	8 536	8 801	9 107	12,6	15,6	3,1	3,5	-1,6	1,6
Femmes	179	190	5,4	6,5	1 341	1 465	1 597	9,3	9,0	7 908	8 200	8 395	17,5	11,3	3,7	2,4	-1,0	0,5

Source : Urssaf

Dans ce bilan, les données relatives à l'année N sont construites à partir de la situation connue à fin mai 2025 (dernière situation disponible pour toutes les années de revenu). À fin mai 2025, seuls les revenus moyens 2023 des travailleurs indépendants classiques peuvent être publiés, tandis que ceux des auto-entrepreneurs sont déjà disponibles pour 2024. Cette différence tient aux modalités de déclaration : les revenus des TI classiques ne sont stabilisés qu'au mois de mai N+2, après les relances auprès des retardataires, les taxations d'office et les éventuelles régularisations. À l'inverse, les auto-entrepreneurs déclarent chaque mois ou chaque trimestre et avec moins de retard, ce qui permet de disposer plus tôt d'une vision stabilisée de leurs revenus.

Des évolutions de revenus très contrastées selon les secteurs d'activité

En 2024, le revenu moyen déclaré par les AE continue d'évoluer de manière différenciée selon les secteurs (tableau 2). Dans la plupart des secteurs, le revenu moyen reste inférieur à la moyenne régionale : 23 secteurs sur 38 sont concernés.

Les niveaux de revenus les plus élevés se concentrent dans les activités les plus qualifiées ou à forte valeur ajoutée. Le secteur de l'informatique, information et communication arrive largement en tête avec un revenu moyen de 17 148 euros, suivi des activités juridiques (16 482 euros), des professions paramédicales et sage-femmes (15 344 euros) et des activités financières et d'assurance (13 289 euros).

A l'inverse, le revenu moyen est largement en dessous de la moyenne régionale dans le secteur des activités de poste et de courrier (1 689 euros).

Entre repli et rebond : des évolutions sectorielles contrastées du revenu moyen

Certains secteurs enregistrent des reculs particulièrement marqués, souvent dans la continuité des tendances déjà défavorables observées en 2023. Le revenu moyen des Taxis-VTC continue ainsi de diminuer fortement (- 15,0 % en 2024 après - 13,2 % en 2023). Des baisses sensibles sont également observées dans l'hébergement (- 10,8 % après - 5,3 %) et dans les autres activités de transport et d'entreposage (- 5,7 % après - 5,3 %). Les activités immobilières continuent de reculer en 2024 (- 2,0 %) après une forte contraction en 2023 (- 15,7 %) mais à un rythme nettement ralenti.

CARTE 1a : Niveau du revenu moyen des AE en 2024

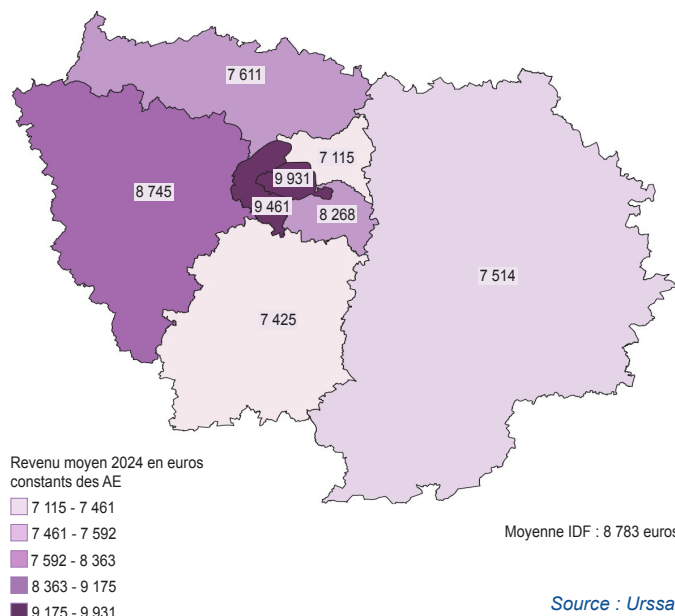




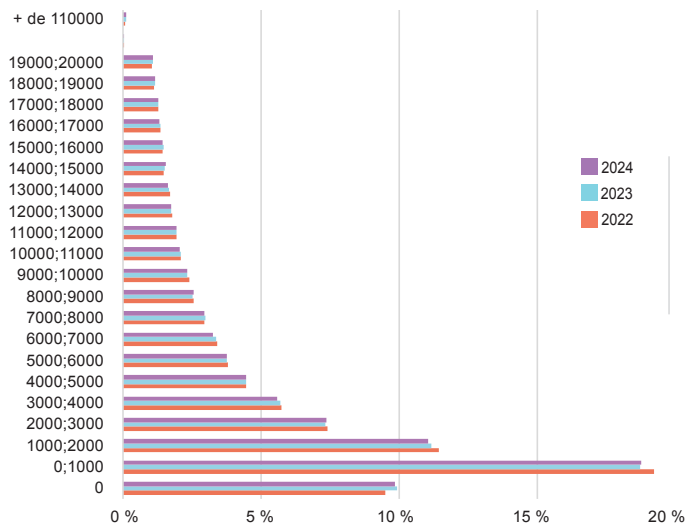
TABLEAU 2 : Revenus des travailleurs indépendants par secteur d'activité et statut

	Travailleurs indépendants classiques					AE économiquement actifs							
	Revenu global	Revenu moyen	Évolution annuelle revenu moyen			Revenu (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire)		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen			
			en euros courants	en euros constants		2023	2024	2023	2024	en euros courants		en euros constants	
	2023	2023	2022	2023	2023					2024	2023	2024	2023
Millions d'euros	Euros	%	%		Millions d'euros		Euros		%		%		
Agriculture, sylviculture et pêche	29,3	75 899	43,7	- 3,5	37,2	0,7	0,7	6 574	7 324	- 9,4	11,4	- 13,5	9,4
Industrie	155,1	38 859	- 1,6	0,0	- 6,1	57,7	61,1	4 758	4 774	1,9	0,3	- 2,8	- 1,5
Métiers de bouche	134,2	33 607	0,3	- 17,0	- 4,3	8,4	9,7	4 190	4 244	0,5	1,3	- 4,1	- 0,5
BTP gros- oeuvre	201,0	35 144	- 4,5	- 4,1	- 8,9	51,9	54,3	8 494	8 601	- 0,9	1,3	- 5,5	- 0,6
BTP travaux d'installation	227,8	38 574	0,2	- 5,7	- 4,4	75,4	76,6	10 028	9 716	0,3	- 3,1	- 4,3	- 4,9
BTP travaux de finition	201,3	35 233	3,5	- 3,2	- 1,2	100,6	101,1	9 729	9 544	- 2,7	- 1,9	- 7,1	- 3,7
Commerce- réparation d'automobiles	77,9	29 600	0,6	- 10,4	- 4,0	15,2	16,6	5 349	5 229	5,2	- 2,3	0,4	- 4,0
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	340,4	46 554	0,5	- 3,1	- 4,1	83,0	76,5	10 467	10 380	- 5,5	- 0,8	- 9,8	- 2,6
Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	83,2	31 314	2,6	- 11,5	- 2,1	1,2	1,1	4 440	4 737	- 3,7	6,7	- 8,1	4,8
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	266,5	31 610	0,0	- 5,1	- 4,6	35,7	34,5	5 358	5 345	3,1	- 0,2	- 1,6	- 2,0
Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	13,7	9 513	0,3	0,1	- 4,3	18,9	18,9	3 193	3 167	2,7	- 0,8	- 2,0	- 2,6
Commerce de détail non spécialisé	60,0	22 049	2,4	- 12,7	- 2,3	59,8	71,2	4 836	4 856	- 0,9	0,4	- 5,4	- 1,4
Taxis - VTC	247,2	13 375	0,3	34,5	- 4,3	74,7	69,9	6 940	6 005	- 9,1	- 13,5	- 13,2	- 15,0
Transports routier de fret et déménagement	43,6	26 174	- 0,7	- 4,6	- 5,2	5,1	6,1	3 946	4 208	- 10,1	6,6	- 14,2	4,7
Activités de poste et de courrier	3,0	5 592	- 2,6	- 5,6	- 7,0	33,5	34,1	1 494	1 689	8,5	13,1	3,5	11,0
Autres activités de transports et entreposage	28,4	36 059	2,5	6,2	- 2,2	6,3	6,9	6 423	6 167	- 0,7	- 4,0	- 5,3	- 5,7
Hébergement	39,2	39 340	- 2,8	33,6	- 7,2	6,3	6,3	10 994	9 985	- 0,8	- 9,2	- 5,3	- 10,8
Restauration et débits de boissons	340,4	30 847	0,0	- 1,7	- 4,6	25,3	28,0	4 531	4 734	7,8	4,5	2,9	2,6
Informatique, information et communication	689,7	54 400	- 3,2	- 5,1	- 7,6	393,4	469,9	15 707	17 148	9,0	9,2	4,0	7,2
Activités financières et d'assurance	432,8	76 003	- 4,9	- 10,2	- 9,3	26,5	26,9	12 601	13 289	4,7	5,5	- 0,1	3,6
Activités immobilières	509,6	41 081	- 4,9	- 12,1	- 9,2	83,8	84,7	12 494	12 472	- 11,6	- 0,2	- 15,7	- 2,0
Activités juridiques	4 473,2	114 113	- 2,4	- 4,0	- 6,8	7,4	8,3	15 818	16 482	3,8	4,2	- 0,9	2,3
Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	897,7	62 141	1,8	- 4,1	- 2,9	258,2	273,5	11 922	12 497	9,3	4,8	4,3	2,9
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1 057,7	59 410	- 4,0	0,8	- 8,4	472,9	514,3	12 033	13 093	8,5	8,8	3,5	6,8
Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	107,7	39 854	4,3	- 2,6	- 0,5	164,5	171,0	10 130	10 113	2,3	- 0,2	- 2,4	- 2,0
Autres activités scientifiques et techniques	331,9	49 583	- 9,4	5,2	- 13,6	210,8	226,8	9 418	9 640	1,8	2,4	- 2,9	0,5
Activités de nettoyage	59,1	37 288	- 4,2	- 7,2	- 8,6	56,9	65,5	6 274	6 085	- 3,5	- 3,0	- 8,0	- 4,8
Autres activités de service administratif et de soutien	237,7	45 838	- 1,9	- 1,4	- 6,4	139,0	161,9	8 509	8 378	0,6	- 1,5	- 4,0	- 3,3
Enseignement	108,0	28 233	3,2	- 6,8	- 1,5	237,7	253,2	7 145	7 239	3,8	1,3	- 1,0	- 0,5
Santé	5 551,8	76 421	1,8	- 7,9	- 2,9	212,2	229,8	10 511	10 968	8,1	4,4	3,1	2,5
Médecine générale	1 120,7	94 530	1,3	- 7,3	- 3,3	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
Médecine spécialisée, analyses médicales	1 696,1	132 972	4,7	- 5,1	- 0,1	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
Professions paramédicales et sages-femmes	1 416,0	44 275	6,1	- 11,8	1,2	47,0	51,7	14 864	15 344	2,6	3,2	- 2,1	1,4
Pratique dentaire	863,0	121 585	2,2	- 8,7	- 2,5	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	316,6	85 846	- 20,0	8,2	- 23,6	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
Autres services de santé	122,4	25 655	8,2	- 10,3	3,2	148,8	159,9	10 539	11 082	8,6	5,1	3,6	3,3
Action sociale (y compris aide à domicile)	16,9	34 164	- 8,3	2,4	- 12,5	16,4	18,2	5 638	5 782	14,8	2,6	9,5	0,7
Arts, spectacles et autres activités récréatives	221,8	37 304	- 0,4	- 0,5	- 5,0	188,0	202,5	7 349	7 277	0,3	- 1,0	- 4,3	- 2,8
Activités sportives	31,7	22 624	- 3,0	4,4	- 7,4	68,5	76,3	7 175	7 242	6,3	0,9	1,4	- 0,9
Réparations hors automobile	24,1	19 111	2,4	3,7	- 2,3	20,3	20,8	7 069	7 203	2,1	1,9	- 2,6	0,1
Coiffure et soins du corps	90,1	19 208	- 0,1	- 5,8	- 4,7	68,9	77,1	5 844	5 977	0,4	2,3	- 4,2	0,4
Autres services personnels	48,5	22 882	- 9,6	- 8,9	- 13,7	119,0	138,0	6 348	6 548	3,4	3,1	- 1,3	1,3
Autres	1 283,0	61 964	3,1	0,6	- 1,6	0,2	0,2	11 518	9 330	- 3,8	- 19,0	- 8,3	- 20,5
TOTAL	18 648,6	59 125	0,0	- 4,3	- 4,5	3 388,1	3 674,6	8 531	8 783	3,3	3,0	- 1,4	1,1

Source : Urssaf



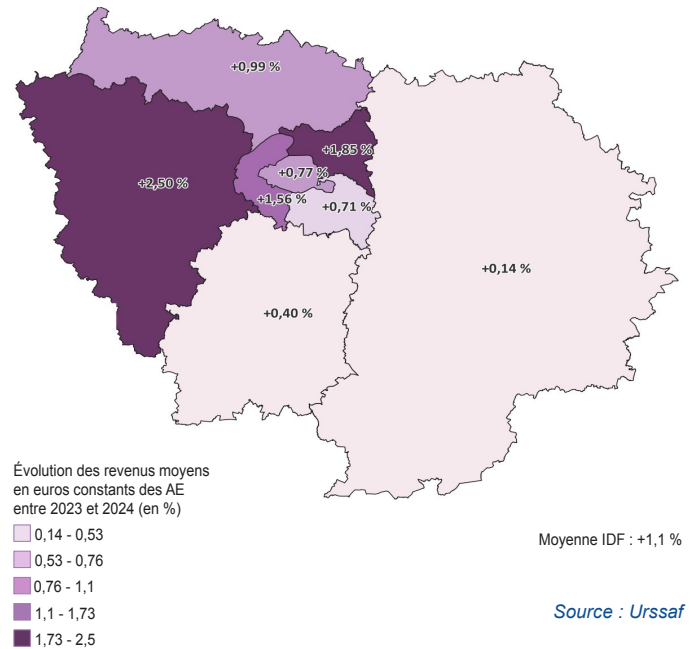
GRAPHIQUE 1 : Distribution du revenu des auto-entrepreneurs



Source : Urssaf

Note de lecture : En 2024 (barres violettes), 28,6 % des AE économiquement actifs ont un revenu inférieur à 1 000 euros.

CARTE 1b : Évolution du revenu moyen (en euros constants) entre 2023 et 2024



À l'inverse, plusieurs secteurs connaissent un redressement marqué en 2024, parfois après une évolution déjà positive en 2023. Les activités de poste et de courrier affichent la progression la plus dynamique (+ 3,5 % en 2023 puis + 11,0 % en 2024). Le secteur de l'informatique, information et communication affiche une hausse continue (+ 4,0 % puis + 7,2 %), tout comme le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 3,5 % puis + 6,8 %).

D'autres secteurs se distinguent par un retournement de tendance, après une baisse en 2023 suivie d'une reprise en 2024. C'est le cas du commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (- 8,1 % puis + 4,8 %) ou encore du transport routier de fret et déménagement (- 14,2 % puis + 4,7 %).

Enfin, certaines activités enregistrent des progressions plus modérées mais continues, comme les autres services de santé (+ 3,6 % en 2023 puis + 3,3 % en 2024).

Des revenus toujours plus faibles pour les femmes, avec un écart qui se creuse en 2024

En 2024, le revenu moyen des femmes auto-entrepreneurs s'établit à 8 395 euros contre 9 107 euros pour les hommes, soit un différentiel de 7,8 % supérieur à ceux observés les deux années précédentes (respectivement 6,8 % et 7,4 %) (tableau 1).

Sur l'ensemble de la période 2022-2024, les revenus moyens progressent aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais la hausse est légèrement plus marquée chez les hommes. Le revenu des femmes augmente de 6,2 % passant de 7 908 euros en 2022 à 8 395 euros en 2024, tandis que celui des hommes progresse de 6,7 % de 8 536 euros à 9 107 euros.

Comme les années précédentes, ces différences s'expliquent en partie par des effets de structure, notamment sectoriels, les femmes restant plus présentes dans des activités à plus faible chiffre d'affaires.

Une distribution des revenus toujours très polarisée

La structure des revenus des auto-entrepreneurs reste marquée par une forte hétérogénéité. En 2024, 9,8 % des AE cotisants ne déclarent aucun revenu (différence entre le chiffre d'affaires déclaré et l'abattement forfaitaire – cf sources et méthodologie), une proportion globalement stable depuis 2022 après un net recul par rapport à 2021 (12,4 %) (graphique 1).

Les faibles revenus demeurent largement majoritaires, même si leur poids diminue progressivement. La part des auto-entrepreneurs déclarant moins de 4 000 euros par an s'établit à 42,7 % en 2024 contre 44,7 % en 2021, 43,8 % en 2022 et 42,9 % en 2023. À l'autre extrémité de la distribution, la part des auto-entrepreneurs déclarant plus de 15 000 euros annuels continue d'augmenter. Elle atteint 19,3 % en 2024 contre 18,9 % en 2023 et seulement 12,6 % en 2020.

Ces niveaux de revenus doivent être mis en regard du recours fréquent à la polyactivité : plus d'un tiers des AE exercent leur activité en complément d'une activité salariée, ce qui contribue à maintenir des revenus moyens globalement modestes.



Revenus des TI classiques

Des revenus globalement stables en 2023, pénalisés par l'inflation

En 2023, le revenu global des travailleurs indépendants classiques en Île-de-France s'élève à 18,65 milliards d'euros, un niveau quasiment stable par rapport à 2022 (18,69 milliards d'euros), avec une évolution de - 0,2 % en euros courants (*tableau 1*). Cette évolution s'explique en partie par la faible variation du nombre de déclarants, les effectifs diminuant légèrement sur la période (- 0,2 %).

Le revenu moyen annuel déclaré s'établit quant à lui à 59 125 euros en 2023 contre 59 099 euros en 2022, soit une évolution quasi nulle en euros courants. Cette stagnation confirme le net ralentissement observé après les fortes progressions enregistrées à la sortie de la crise sanitaire (+ 9,9 % en 2021 puis + 0,8 % en 2022).

Toutefois, une fois l'inflation prise en compte, la situation apparaît moins favorable. En euros constants, le revenu moyen recule de - 4,5 % en 2023.

Des évolutions contrastées selon les groupes professionnels

La situation diffère selon les groupes professionnels.

Chez les artisans-commerçants, le nombre de cotisants diminue en 2023 (- 2,0%) (*tableau 1*). Leur revenu moyen s'établit à 34 758 euros contre 35 068 euros en 2022. Après plusieurs années de progression, la tendance s'inverse : le revenu moyen recule de - 0,9 % en euros courants. Corrigée de l'inflation, la baisse atteint - 5,4 % en euros constants.

Les professions libérales présentent une dynamique différente. Le nombre de cotisants progresse légèrement en 2023 (+ 1,2 %). Leur revenu moyen demeure nettement plus élevé et s'établit à 78 327 euros contre 78 648 euros en 2022. En euros courants, il se replie légèrement (- 0,4 %) après une quasi-stabilité en 2022 (+ 0,3 %) et une forte hausse en 2021 (+ 9,6 %). Comme pour les artisans-commerçants, l'inflation accentue cette évolution : en euros constants, le revenu moyen recule de - 5,0 %.

Une distribution des revenus marquée par une forte dispersion

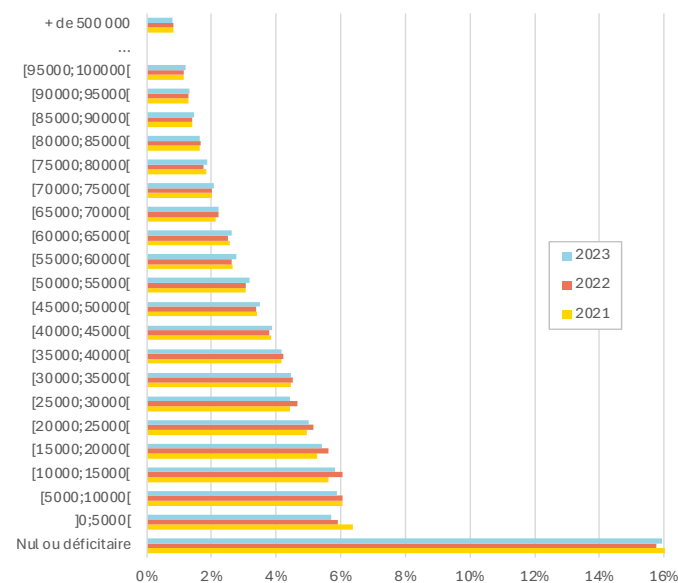
En 2023, 15,9 % des cotisants déclarent un revenu nul ou déficitaire (*graphique 2*). Cette proportion est quasi stable par rapport à 2022 (15,8 %) et légèrement inférieure à celle observée en 2021 (16,5 %).

À l'autre extrémité de la distribution, les très hauts revenus restent rares mais davantage représentés en Île-de-France qu'au niveau national. En 2023, 0,8 % des travailleurs indépendants classiques déclarent un revenu supérieur à 500 000 euros, une proportion stable dans le temps. À l'échelle de la France entière, cette part n'est que de 0,3 %, soit plus de 2 fois moins.

Entre ces deux extrêmes, près d'un tiers des cotisants (32,3 %) déclarent en 2023 un revenu inférieur à 30 000 euros.

Comparée à la France entière, l'Île-de-France se caractérise donc par une distribution plus polarisée : la proportion de revenus nuls ou déficitaires y est plus élevée, tout comme celle des très hauts revenus.

GRAPHIQUE 2 : Distribution des TI classiques par année, selon le revenu



Source : Urssaf

Note de lecture : En 2023, 15,9 % des TI classiques ont eu un revenu nul ou déficitaire. À l'inverse, 0,8 % ont gagné un revenu de plus de 500 000 euros.

Un revenu moyen féminin en légère progression relative malgré un recul en termes réels

En 2023, le revenu moyen des femmes parmi les travailleurs indépendants classiques s'établit à 50 868 euros contre 50 280 euros en 2022 (*tableau 1*). Cette hausse nominale ne compense toutefois pas l'inflation : en euros constants, leur revenu moyen recule de - 3,5 %.

Cette évolution s'inscrit néanmoins dans un contexte relativement plus favorable que celui observé pour les hommes. Le revenu moyen masculin diminue plus nettement en termes réels (- 4,9 %) pour s'établir à 63 947 euros en 2023 contre 64 153 euros en 2022.

Par ailleurs, le nombre de femmes déclarantes progresse légèrement en 2023 (+ 1,0 %) tandis que les effectifs masculins reculent (- 0,9 %).



Des évolutions sectorielles majoritairement orientées à la baisse en 2023

En 2023, le revenu moyen des travailleurs indépendants classiques recule en euros constants dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, prolongeant la tendance observée depuis le retour d'une inflation élevée. Les baisses les plus marquées concernent le commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques (- 23,6 %), après une hausse l'année précédente, ainsi que les autres services personnels (- 13,7 %) et les autres activités scientifiques et techniques (- 13,6 %) (tableau 2). L'action sociale (- 12,5 %) et les activités financières et d'assurance (- 9,3 %) figurent aussi parmi les secteurs en net recul.

Quelques secteurs parviennent toutefois à se maintenir ou à progresser. Les autres services de santé affichent une hausse du revenu moyen de + 3,2 % tandis que les professions paramédicales et les sage-femmes enregistrent une légère progression (+ 1,2 %), après une forte baisse en 2022. La médecine spécialisée apparaît globalement stable (- 0,1 %). Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche se distingue par une forte augmentation (+ 37,2 %) mais il ne pèse que marginalement dans le revenu global.

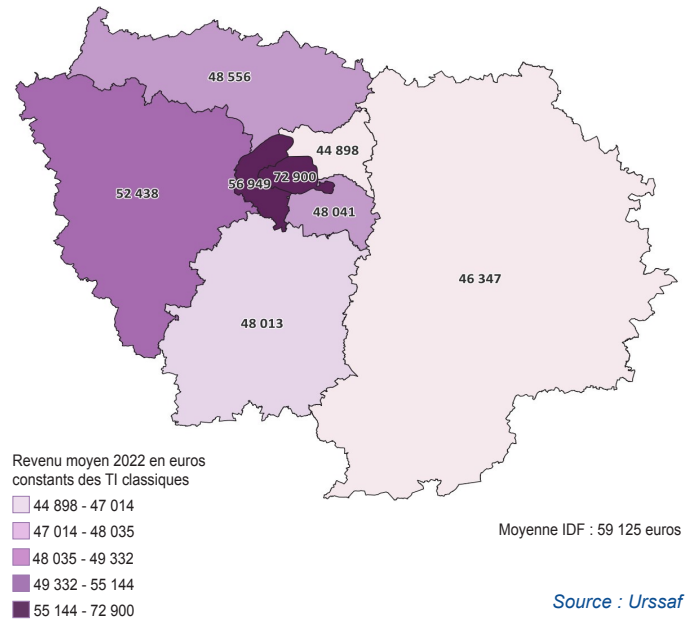
Des niveaux de revenus toujours très contrastés selon les départements

En 2023, le revenu moyen des travailleurs indépendants classiques affiche des disparités importantes entre départements, dans un contexte de recul généralisé en euros constants par rapport à 2022.

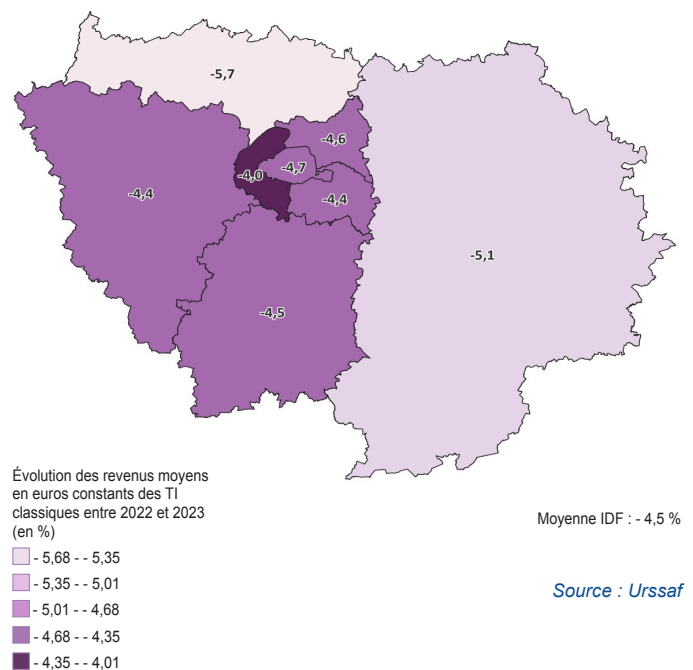
Paris se distingue nettement avec un revenu moyen de 72 900 euros et concentre, de loin, le plus grand nombre de cotisants de la région (carte 2a). Les Hauts-de-Seine se situent également à un niveau élevé, avec un revenu moyen de 56 949 euros. Dans les autres départements, le revenu moyen s'échelonne entre 44 898 euros en Seine-St-Denis et 46 347 euros dans les Yvelines.

Entre 2022 et 2023, le revenu moyen recule en euros constants dans l'ensemble des départements. L'ampleur de la baisse reste relativement resserrée, comprise entre - 4,0 % dans les Hauts-de-Seine et - 5,7 % dans le Val-d'Oise (carte 2b). Paris (- 4,7 %) et la plupart des autres départements se situent dans une fourchette proche autour de - 4,4 % à - 5,1%.

CARTE 2a : Niveau du revenu moyen des TI en 2023



CARTE 2a : Niveau du revenu moyen (en euros constants) entre 2022 et 2023





Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des comptes de cotisants indépendants immatriculés à la Sécurité sociale et non des individus. Elle n'intègre pas les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), ni les marins indépendants et les artistes-auteurs. Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS). En conséquence, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications de l'INSEE, qui tiennent compte du régime agricole, et qui comptabilisent des individus.

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. A l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sens de la Sécurité sociale : les artisans, les commerçants et les professions libérales.

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Certaines professions libérales rattachées à une caisse de retraite spécifique, autre que la CIPAV ou le régime général, sont exclues du dispositif. C'est le cas notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ou certaines professions telles que les avocats relevant de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Ce statut simplifié permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. La déclaration des chiffres d'affaires est réalisée chaque mois ou trimestre selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité

Le statut est accessible à condition de ne pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel (*tableau A*). En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ont été doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur (Acosse Stat bilan n°289 - juillet 2019). Depuis le relèvement des plafonds de chiffre d'affaires, les seuils de tolérance ont disparu, néanmoins une tolérance de dépassement est accordée une année avant la bascule automatique vers le statut TI classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil (*tableau A*).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE sont automatiquement radiés.

TABLEAU A : Seuils de chiffre d'affaires applicables en 2024

	Régime de l'auto-entreprise	Seuil de franchise de TVA
Achat/vente	Jusqu'à 188 700 €	Jusqu'à 91 900 €
Prestation de services	Jusqu'à 77 700 €	Jusqu'à 36 800 €

Source : Urssaf

L'analyse des revenus des AE est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire par l'application d'un taux défini en fonction du type d'activité (34 % pour les BNC, 50 % pour les BIC prestations, 71 % pour les BIC achat/vente). Le montant de l'abattement est d'au moins 305 euros.

Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le TI classique déclare annuellement son revenu, y compris pour le calcul des cotisations sociales, directement auprès de la DGFIP. Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations.

Pour les analyses sur les revenus des TI classiques, les taxations d'office (TO) ne sont pas comptabilisées. Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Les données mobilisées

La base TI des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur les effectifs et les revenus sont issues d'une extraction au 31 mai 2025, pour toutes les années de revenus.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.